

Séance du 24 MAI 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Bisauta, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle à M. le Maire, Mme Durruty à M. Saussié ; M. Massé à Mme Dufrene ; M. Delas à Mme Darmendrail, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre, Mme Boé à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à M. Etchégaray, Mme Capdevielle à M. Casenave.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : URBANISME - Zone de restauration immobilière - Attribution de subventions.

Madame Dufrêne présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

I - SUBVENTIONS POUR TRAVAUX

Comme suite aux délibérations du 2 Février 1994 sur le cadre général d'aides aux propriétaires, vous êtes amenés à vous prononcer sur les aides à apporter aux nouvelles demandes. Le tableau ci-dessous précise les subventions individuelles à apporter (sauf précision contraire, la TVA est fixée à 5,5 %).

PROPRIETAIRES	ADRESSE	MONTANT TRAVAUX	MONTANT SUBVENTION POSSIBLE	PLAFOND
TOULET	68, rue Maubec	16 205,00	2 591,80	3 960
BERHONDE	24, rue Ste-Catherine	3 119,47	501,13	7 128
DARTIES (A la Bolée)	10, rue de la Monnaie	17 940,00	4 485,00	9 900
COPROPRIETE	6, rue Pontrique	2 405,40	501,13	14 586
FRIZON DE LAMOTTE Paul	6, rue Pontrique	5 902,25	751,69	14 586

Travaux devant être commencés avant le 1er Juin 2007

Ces subventions seront versées au vu des factures acquittées et si le bénéficiaire s'engage à laisser sur son immeuble un panneau indiquant que son opération est subventionnée par la Ville de BAYONNE, le panneau restant en place pour une durée d'au moins six mois.

II - SUBVENTIONS POUR LES ENSEIGNES

Par ailleurs, conformément à la délibération du 29 Juillet 1999, il est possible d'accorder les subventions suivantes pour remplacement ou pose d'enseignes :

BENEFICIAIRE	ADRESSE	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION
Mme GARIBOLDI "Soleil Sucré"	(2 enseignes) 32, rue Port-Neuf	2 152,80	1 000,00
SARL XOKO "Chocolat Cazenave"	19, rue Port-Neuf	1 313,81	500,00
M. MORA "Capella Café"	75, rue d'Espagne	2 625,22	500,00
Cabinet PINATEL Agent Immobilier "L'Adresse"	32, rue Port-Neuf	1 587,86	500,00
M. PONCHEL "La Brocante Saint-Esprit"	8, rue Ulysse Darracq	878,39	439,20
Mme COLUSSO Magasin "Bazar de filles"	11, rue Lormand	1 046,50	500,00
M. ETCHEVERRY Bar "Le Sankara"	22, quai Chaho	849,16	424,58
M. CAUDREC "Comme un soleil"	9, rue Lormand	991,48	495,74
M. CAUDREC "Gentleman"	20, rue Thiers	1 034,54	500,00
Sarl FRANCOIS-AUORE "Pierres de lune"	9, rue Orbe	586,04	293,02
Mme JOYEAU "Le Lavoir Saint-Esprit"	15, bld Jean d'Amou	621,92	310,96
Mme ROSSAT "Carnet de vol"	30, rue Port-Neuf	669,76	334,88
M. MATTHEW "Tropika Sandwicherie"	17, rue Pannecau	605,18	302,59
M. DARTIES "A la Bolée"	10, rue de la Monnaie	1 151,68	500,00
Mme CAUNEGRE "Café Ramuntcho"	9, rue du Pilon	590,82	295,41

Le montant total des subventions pour cette séance est de **15.727,13 €** induisant un montant total de travaux de 62 277,28 €.

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux ou sera fixé conventionnellement avec le pétitionnaire pour les restaurations pluriannuelles.

Je vous demande d'adopter les dispositions qui précèdent.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.